

Bulletin interne de prévision régionale du 22/02/2022 à destination des Préfectures et des services concernés

## Situation en cours :

Un dépassement du seuil d'Informations et de Recommandations en PM10 a été constaté pour la journée d'hier (21/02/2022) au niveau de plusieurs agglomérations du littoral. Du fait d'une baisse des niveaux observés depuis cette nuit, il n'est pas prévu que ce seuil soit dépassé ce jour.

Compte tenu des niveaux de pollution atmosphérique mesurés et prévus, les dispositions du document cadre zonal devraient vous conduire à déclencher les procédures correspondant aux niveaux suivants :

Département	Polluant	Niveau constaté HIER	Niveau prévu AUJOURD'HUI	Niveau prévu DEMAIN	Procédure à déclencher selon dispositif zonal pour AUJOURD'HUI	Procédure à déclencher selon dispositif zonal pour DEMAIN	Commentaires
Côtes d'Armor (22)	PM10	Néant	Néant	Néant	Aucune procédure	Aucune procédure	Département non concerné
Finistère (29)	PM10	Information allégée	Néant	Néant	Aucune procédure	Aucune procédure	Dépassements constatés à Brest et Quimper
Ille-et-Vilaine (35)	PM10	Information allégée	Néant	Néant	Aucune procédure	Aucune procédure	Dépassement constaté à Saint-Malo
Morbihan (56)	PM10	Information allégée	Néant	Néant	Aucune procédure	Aucune procédure	Dépassement constaté à Lorient

## NOTA

- Ce bulletin doit être interprété selon l'arrêté préfectoral relatif aux épisodes de pollution atmosphérique
- Ce bulletin est régional : bien repérer les lignes de votre département pour déterminer le niveau de procédure
- Ce bulletin ne doit pas être rediffusé tel quel au public – se reporter aux procédures fixées dans votre arrêté
- Le prochain bulletin sera émis demain avant 12h

Contact Air Breizh : 02 23 20 90 90

Destinataires de ce bulletin : selon liste des arrêtés préfectoraux